

La désillusion de la députée Vainqueur-Christophe

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

8 décembre 2021

" Rappelons ce à quoi nous assistons depuis bientôt cinq ans : de la verticalité, de la centralité, de la surdité ! ". C'est un impitoyable réquisitoire contre la politique du gouvernement dans les Outre-mer depuis cinq ans qu'a dressé Hélène Vainqueur-Christophe, ce 6 décembre, à l'Assemblée. Intervenant au nom de son groupe parlementaire, lors de la discussion générale introductive au projet de loi dit " 3DS " (pour décentralisation, déconcentration, différenciation, simplification), la députée de Guadeloupe a exprimé la désillusion de nombreux députés ultramarins : " Il arrive bien souvent que la loi soit votée sans qu'aucune de nos considérations soient prises en compte. Tous les Ultramarins constatent que le prétendu réflexe ultramarin n'aura été qu'un slogan (...) La différenciation reste un mirage ", a-t-elle lancé, le regard noir, à la ministre Jacqueline Gouraud. " En résultent des politiques déconnectées de la réalité et peu efficaces pour nos populations ". Elle a multiplié les exemples concrets. " En 2018, on n'entend pas les élus ultramarins quand on demande des dérogations à la suppression des emplois aidés. Il faut que le chaos s'installe il y a une semaine en Guadeloupe, pour qu'on décide d'en recréer 1 000 ". Passant sur la décision " En 2018 toujours (...) contre l'avis des parlementaires ultramarins de supprimer les allocations logements accessions qui font que pendant un an, les mises en chantier s'effondrent... jusqu'à ce que le gouvernement fasse volte-face, elle a énuméré la proposition de loi créant un fonds d'indemnisation pour le chlordécone, pas adoptée, la commission d'enquête sur le même chlordécone conclue par le refus du gouvernement d'engager un travail de fond pour réparer le mal qui a été fait, sans que la récente ouverture du tableau des maladies professionnelles y change un iota ". Autre exemple, l'eau, cette année. " Nous vous avons prévenu que changer la gouvernance ne réglerait en rien les difficultés de financement. Trois mois après la création du SMO, nous revenons à la case départ. Le syndicat est

incapable de financer son fonctionnement et ses investissements “. Pour conclure : “ En cinq ans, aucune loi spécifique aux Outre-mer n’a été présentée. Presque aucun amendement qui vienne de chez nous n’a été adopté. Toutes les réformes Outre-mer ont été faites sans les élus, sans les socioprofessionnels de nos villes, sans la société civile “. Et ce dernier projet de loi ne trouve pas grâce à ses yeux : “ Il est bien tardif. Et sous-dimensionné. Elle fera comme d’habitude le travail. Mais sans illusion “.